

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-09-06-06

Séance du 06 septembre 2023

Date de convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Virginie BECQUET, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Philippe BELAIR, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Irène TOST, Christian PRADIER, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nadine CHAMARD-COQUAZ, Amara BOUDIB,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Luc CHARVET donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Catalina GARCIA donne procuration à Gilbert BARRIQUAND, Anne PIRAT donne procuration à Laurence RAVEROT, Eugène TURLET donne procuration à Virginie BECQUET, Anthony RAMBEAU donne procuration à Christian GUILLEMOT, Inès DUBOIS donne procuration à Franck GENILLON,

ABSENT : Patrick RENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurore SAMIER

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU PPE

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Maire rappelle que l'accueil des jeunes enfants est organisé via un règlement de fonctionnement contractualisé dans les pièces de la délégation de service public. Ce règlement comprend les modalités d'accueil (régulier, occasionnel et d'urgence), cependant il n'est pas spécifié l'existence d'une commission d'attribution des places au sein du pôle petite enfance et de facto, sa composition.

Aussi dans un souci de transparence, par délibération n°2019-02-07-016 du 7 février 2019, une commission d'attribution des places a été créée et celle-ci est composée notamment

- De l' élu délégué du secteur enfance ou de son représentant ;
- D'un élu désigné par le Conseil municipal.

L'élue désignée par délibération le 10 juillet 2020 est Madame Josette SAVARINO, or celle-ci a fait part de sa volonté de démissionner le 21 juin 2023 de son poste de conseillère municipale et de facto de représentante de la commune au sein de la susdite commission d'attribution.

Afin de pourvoir au siège vacant, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant à la commission d'attribution.

Ceci étant exposé

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération n°2019-02-07-016 du 7 février 2019 portant création d'une commission d'attribution des places,

Vu la délibération n° 2020-07-10-025 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Josette SAVARINO

Vu la démission de Madame Josette SAVARINO de son poste de conseillère municipal le 21 juin 2023,

Considérant la nécessité de pourvoir au siège vacant au sein de la commission d'attribution

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à main levée, avec 23 pour et 3 abstentions DÉCIDE :

- **D'ELIRE Carine MOUSTAUD pour représenter la Commune à la Commission d'attribution des places au sein du pôle petite enfance de Montluel, en tant qu'élue désignée par le Conseil Municipal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230906-2023-09-06-06-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20230906-2023-09-06-06-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2023